

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2010

Convocations remises le 12 octobre 2010

Étaient présents : MM. THOMAS RIPEAUX LELIEVRE LEMASSON MMEs ADAM BOUJU FOUBERT LEBOUÇ MM. DELAUNAY GRAND GUILLOUARD LEBRETON PICHEREAU

Absents : MM. RINGUENET-PECATE TRETON

1/ PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL

La prime de fin d'année proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique d'un montant de 880,50 € net par agent à temps complet (+ 0,73% par rapport à 2009) sera versée avec les salaires de novembre 2010. Un prorata sera appliqué pour le personnel à temps non complet

2/ REVISION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE DE LA CANTINE

Le temps de travail de l'adjoint technique qui s'occupe du service à la cantine est augmenté d'une demi-heure par jour de classe.

3/ ETUDE DES DEVIS RECUS POUR L'ACHAT DE CLOTURE ET PORTAIL A L'ECOLE

Les membres du Conseil Municipal, après examen de 3 devis reçus, retiennent l'entreprise GUIBOUT Matériaux de La Ferté-Macé, pour un montant de 4.720,80 € TTC.

4/ REPRISE DE LA DELIBERATION DU 7 SEPTEMBRE 2010 POUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

A la demande de La Sous-Préfecture la délibération prise le 7 septembre 2010 est modifiée pour tenir compte des récentes modifications apportées à l'article L.2122-22

5 ELABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE

Les membres du Conseil Municipal sont favorables de doter la Commune de LIGNIERES-ORGERES d'un document d'urbanisme par l'élaboration d'une Carte Communale sous réserve de l'obtention, pour le certificat d'urbanisme opérationnel enregistré sous le n° 053 133 10 M 4004, d'un avis favorable au recours gracieux déposé auprès de M. le Préfet de La Mayenne après le rejet de cette demande.

Les membres du Conseil Municipal souhaite rappeler que cette demande de certificat d'urbanisme concerne :

- un terrain situé dans les parties urbanisées de la commune
- un terrain desservi en voirie communale, en eau et électricité,
- Que ce projet, d'initiative privée, n'entraîne aucun surcroît de dépenses publiques,
- Que la commune ne dispose pas de terrain à proposer à la construction,
- Que l'exploitant agricole, locataire des terres, a signé un bail dans lequel il est précisé que 5.000 mètres carrés sont réservés à la construction de maisons d'habitation,
- Qu'il est nécessaire de maintenir et/ou d'augmenter la population sur le territoire de la commune,
- Que la parcelle concernée est proche de 100 mètres de l'Ecole Publique où de nouveaux locaux scolaires ont été construits en 2010

6/ LOYER DU LOGEMENT SIS AU 9 RUE DE LA LIBERATION:

Le loyer de ce logement (vacant depuis le 1^{er} octobre 2010) est fixé à 520,00 € par mois.

7/ BALAYAGE MECANIQUE DU BOURG

M. Le Maire a exposé que La Communauté de Communes des Avaloirs se propose de créer un groupement de commande pour les communes intéressées par le balayage mécanique de leur bourg et que le coût en 2010 pour les communes qui font balayer leur trottoir par une entreprise privée est de 25,16 € H.T du km. M. le Maire a précisé qu'il y a environ 4,200 km de trottoirs dans le bourg et qu'un balayage hebdomadaire reviendrait à 6.600 € par an. Les membres du Conseil Municipal ne sont pas intéressés, compte tenu du coût.

Fait à Lignières-Orgères, le 20 octobre 2010

Le Maire,

Signé Jean-Luc THOMAS